

Procès-verbal de proclamation des résultats – 1^{er} tour

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Nombre d'électeurs	26
Nombre de procurations	5
Nombre d'émargements	23
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	23
Nombre de bulletins nuls Dont bulletins blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	23

Nombre de suffrages obtenus par la candidate :

Marie-Noëlle TISON	23
--------------------	----

La désignation ayant lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, Madame Marie-Noëlle TISON est élue membre du conseil d'administration de l'UBS en qualité de personnalité qualifiée au titre de représentante d'un établissement d'enseignement secondaire.

À Vannes, le 2 juillet 2024,
 Le président de séance,
 Salah SADOU

